

Démocratie syndicale et rôle d'une direction

Dans un récent communiqué de la CGT, nous apprenons ceci : « Le Bureau confédéral, réuni mercredi 20 février, SALUE les travailleurs qui développent dans l'union leur action revendicative. Il SE FELICITE tout particulièrement des actions et démonstrations des fonctionnaires, travailleurs du gaz et de l'électricité, PTT et services publics qui, etc... » La suite nous apprend que tous ces travailleurs VEULENT L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES, traitements, pensions et retraites.

« LE PEUPLE » du 1^{er} mars, sous la signature de J. Schaefer, secrétaire de la CGT, fait appel à l'INITIATIVE des syndicats et des militants CGT pour la réalisation de cette action dans l'unité, etc...

Passons sur les auto-félicitations du Bureau confédéral, le coup de chapeau aux travailleurs, les prétendus appels à l'initiative des militants, CGT, mais ces derniers sont en droit de se poser la question : « Quel est le rôle du Bureau confédéral ? »

Le dernier éditorial de notre journal était consacré au problème de la liaison des revendications et des luttes des travailleurs des secteurs public, semi-public et privé, et de la COORDINATION indispensable qui devrait être PRIMORDIALEMENT la tâche du Bureau confédéral CGT. C'est d'ailleurs précisément ce rôle qui fut mis en avant lors de la résolution de ce même Bureau du 13 novembre 1956 consacrée aux événements de Hongrie et qui n'est PAS REMPLI AUJOURD'HUI, malgré les réserves que nous avons faites sur cette résolution.

On pourrait encore insister sur les CONTRADICTIONS de la politique, et des communiqués de la CGT.

Incontestablement, le mouvement se développe à un rythme lent. Il n'a pas ce caractère irrésistible, impétueux d'août 1953. Des difficultés existent et ce serait précisément encore le rôle du Bureau confédéral de les faire apparaître.

Quelles sont-elles ?

1. L'absence d'une politique syndicale en direction du secteur privé totalement « en dehors du coup » par suite d'une recherche constante depuis trois ans de revendications dites « particulières » qui n'ont pas compensé la disparition complète de revendications COMMUNES à l'ensemble des salariés ;

2. La multiplication des plate-formes revendicatives dans chaque secteur. C'est ainsi que pour autant que l'on puisse rapprocher les revendications de telle ou telle corporation ou secteur on trouve 6.000 francs chez les mineurs, 5.000 francs pour les cheminots, 4.000 francs pour les agents de lycées, 7.000 francs mini dans les propositions de l'UGFF (CGT) aux syndicats correspondants des autres centrales, etc... ;

3. L'extrême division syndicale largement entretenue et développée par l'existence d'un gouvernement à présidence socialiste que, depuis bientôt plus d'un an, les différentes centrales syndicales ont ménagé.

La connaissance des difficultés facilite leur solution, c'est bien connu. D'autant plus que les travailleurs, leurs forces actuelles, leurs aspirations unitaires pour se battre, pour surmonter les effets des scissions, ne demandent qu'à se manifester avec plus de force.

La fonction publique est traditionnellement un fief réformiste le moins porté vers les solutions de force. L'hostilité profonde et large manifestée par cette catégorie de travailleurs à l'encontre de Ramadier est donc un élément important pour surmonter leur réserve à l'égard des secteurs d'avant-garde.

Il est aujourd'hui possible à la CGT de donner une nouvelle impulsion à sa campagne unitaire en direction des autres organisations syndicales sur une BASE CONCRETE pour l'organisation de l'action QUI COMMENCE DEJA. C'est

pourquoi l'élaboration d'une PLATE-FORME REVENDICATIVE est tellement indispensable.

Les propositions unitaires ne doivent pas être des manœuvres. Il fut un temps où Benoît Frachon... et Thorez disaient à peu près que l'unité, c'est l'action et l'organisation de l'action. C'est ce que les travailleurs attendent des communiqués du Bureau confédéral au lieu d'y trouver de la « pom-mado ».

Cela répond tellement à la situation que la formulation de REVENDICATIONS UNIFORMES, citées plus haut, auxquelles TOUS les travailleurs TIENNENT LE PLUS, n'est que la manifestation de leur recherche d'une position COMMUNE, par conséquent GENERALE.

Mieux même, la multiplication de divers comités constitués spontanément à la base, sous le contrôle des assemblées de travailleurs, indique que la situation est suffisamment mûre.

A travers les actions, grèves, rassemblements, manifestations diverses, les travailleurs de la fonction publique démontrent, si besoin en était, aux bureaucrates ou aux aveugles que la combativité est entière. Toutes les assemblées vérifient que l'aspiration à une action d'ensemble est générale. Chacun cherche le contact avec le voisin et brise la barrière des catégories et professions.

Pour en revenir à l'inaction du Bureau confédéral et à l'article de Schaefer, il n'est pas de trop de marquer comment, sous des dehors vaguement plus combatifs, la CGT n'a pas une politique de MOBILISATION des travailleurs.

Jamais on n'a autant parlé de démocratie syndicale que depuis ces temps derniers. Mais à travers le tissage des bavardages apparaît la trame d'une ligne politique parfaitement cohérente : FAIRE PRESSION, MAIS NE PAS BRISER L'OBSTACLE : LE GOUVERNEMENT.

Depuis quand appelle-t-on les syndiqués, les travailleurs, à confronter les diverses plate-formes revendicatives ? Qui cherche à planifier, unifier, les 6.000 francs du mineur avec les 5.000 francs du cheminot ?

S'il y a une impossibilité majeure à réclamer en même temps, la même somme d'argent, les salariés veulent savoir pourquoi et n'acceptent pas que ces prétendues différenciations, normales du point de vue des bureaucrates, soient un obstacle à l'unification de leurs revendications... et de leurs luttes.

La question centrale posée par l'activité de plusieurs centaines de milliers de travailleurs, dans des secteurs aussi larges et divers que le sont : fonctionnaires, postiers, ouvriers du gaz et de l'électricité, etc., l'agitation chez les mineurs et cheminots qui ne trouve pas de débouché en l'absence de politique de la part des centrales syndicales, CGT comprise, malgré les délégations de délégués mineurs à Paris, en repli devant l'incapacité des dirigeants à aborder concrètement l'action alors que les mineurs se prononcent à plus de 75 % pour la grève, la question centrale reste la généralisation des luttes.

Si le mot d'ordre de grève générale reste encore à l'état de perspective, c'est vers cela que la volonté des travailleurs est tendue.

Les syndicats CGT et ses militants doivent prendre l'initiative, comme dit Schaeffer, mais cette initiative-là, c'est celle que combattent tous les permanents syndicaux dans les assemblées des travailleurs, dans tous les secteurs public ou privé.

Coordination et unification seront au centre de tous les rassemblements ouvriers. Leurs Comités s'en feront les porte-paroles.

DUPARC.

Le document que chacun doit connaître

Le rapport Krouchtchev

- Notre commentaire: Ce que Krouchtchev ne pouvait dire.
- Le rapport Krouchtchev.
- Le testament de Lénine.
- Un article de Trotsky sur le testament de Lénine.
- Thorez savait (une lettre de Thorez de 1924, en faveur de Trotsky).

Le numéro: 150 fr. — Les 5: 600 fr.

C.C.P. Frank, 12648-46 Paris

64, rue de Richelieu

En vente dans les kiosques, librairies et au siège.

La grève des agents de lycée

La grève décidée par les Syndicats autonomes et CGT a été suivie à 85 % dans l'ensemble des Académies. A Paris même à 100 %. Le caractère uniforme de la revendication (4.000 francs pour tous) convenait à l'ensemble des intéressés. Au bout de quatre jours les directions syndicales acceptèrent la proposition du gouvernement, inquiété par la menace des professeurs de se mettre en grève le 8 mars, de reconsidérer la situation des agents dans un délai de six semaines.

Nombreux étaient les grévistes réunis à la Bourse du Travail qui étaient mécontents de la décision. Le moral reste cependant intact. La nécessité se fait sentir à travers ce demi-échec de préparer une grève de l'ensemble du personnel de l'Education Nationale et de la Fonction Publique qui obligera le Gouvernement à se soumettre ou à se démettre.

CORRESPONDANT.

SOUSCRIVEZ à la Vérité des Travailleurs

ABONNEZ-VOUS

à « La Vérité des Travailleurs »
bi-mensuelle

- 6 mois: 12 numéros .. 300 fr.
- 1 an: 24 numéros 600 fr.
- Sous pli fermé, respectivement 600 et 1.200 fr.

Réglez par mandat:

C.C.P. 6965-68 Paris

64, rue de Richelieu, Paris-2^e.